

Asie et Pacifique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1988)**

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



*Afghanistan:
acheminement de secours
à la prison de
Pul i Charki (Kaboul).*

(Diapositive CICR/P. Halonen — AFGH 4/13)



(Photo CICR/T. Gassmann — THAI 263/34)

*Frontière thaïlandaise:
transfert au camp
de Site B
de nouveaux
arrivants Khmers.*

ASIE ET PACIFIQUE

Les activités du CICR ont connu en 1988 un essor considérable. Tandis que l'institution poursuivait son action sur la frontière khméro-thaïlandaise (dont les camps abritent un tiers de million de personnes déplacées), s'engageait de manière accrue aux Philippines et était présente à Timor-Est, c'est surtout dans le cadre du conflit afghan qu'elle a dû développer considérablement ses activités en faveur de la population victime de la situation conflictuelle. Au cours de l'année 1988, le CICR a visité des prisonniers dans le contexte du conflit afghan, ainsi qu'aux Philippines, en Indonésie, en Malaisie, au Viet Nam et en Chine. Ses délégués régionaux ont en outre effectué des missions dans une vingtaine de pays d'Asie et du Pacifique.

Pour l'ensemble de ses opérations en Asie et dans la région du Pacifique, le CICR disposait à fin 1988 de 206 délégués (y compris le personnel médical et administratif) et de 1 459 employés recrutés sur place, répartis entre cinq délégations, situées dans les pays suivants: Afghanistan, Pakistan, Kampuchéa, Thaïlande et Philippines. A ces délégations venaient s'ajouter quatre délégations régionales:

- **New Delhi:** pour l'Inde, le Bangladesh, le Bhoutan, la Birmanie, le Népal, le Sri Lanka et les Maldives
- **Hong Kong:** pour la Chine, la République de Corée et la République démocratique populaire de Corée, le Japon, Hong Kong et Macao
- **Hanoi:** pour le Viet Nam et le Laos
- **Djakarta:** pour l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Malaisie, Singapour, Brunei, les Etats du Pacifique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Les actions entreprises par le CICR en faveur des victimes du conflit afghan et du conflit du Kampuchéa, de même que celles qu'il a déployées aux Philippines et à Timor-Est, ont fait l'objet d'appels spéciaux de fonds. Les activités des délégations régionales, quant à elles, étaient financées par le budget ordinaire du CICR.

CONFLIT AFGHAN

Les activités déployées par le CICR dans le cadre du conflit afghan ont connu en 1988 des développements importants sur tous les plans. Le démarrage d'un grand nombre d'activités, tant en Afghanistan qu'au Pakistan, a requis un effort accru, qui s'est traduit par une augmentation des effectifs au sein des délégations et des fonds nécessaires à la réalisation du mandat humanitaire.

Le budget destiné à couvrir les frais opérationnels a fait l'objet d'un appel d'urgence aux donateurs, dont la ver-

sion définitive, revue au mois de juin, se montait à la somme de 57 821 400 francs suisses.

Les effectifs des deux délégations du CICR ont été considérablement augmentés au cours de l'année 1988. En plus de ses 286 employés locaux, la délégation du CICR à Kaboul employait 54 personnes au 31 décembre 1988, la moitié environ du personnel médical (18 personnes) étant mis à la disposition du CICR par les Sociétés nationales suivantes: Australie, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Norvège, Nouvelle-Zélande, République fédérale d'Allemagne et Suède. A la même date, les effectifs de la délégation de Peshawar se montaient à 65 personnes (y compris la sous-délégation de Quetta), dont 21 recrutées au sein des Sociétés nationales (Belgique, Danemark, Finlande, Grande-Bretagne, Italie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Suède), plus 812 employés locaux.

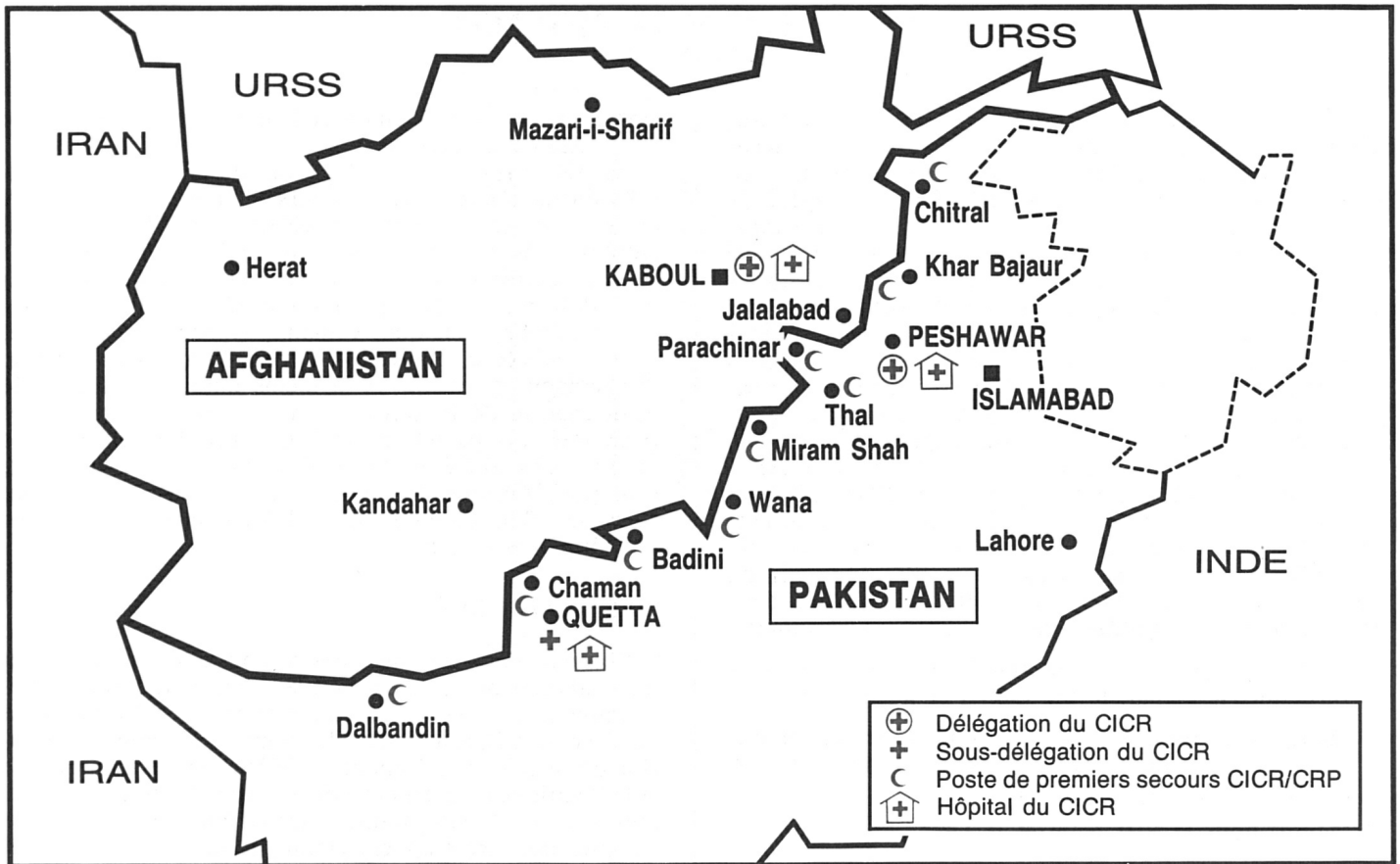
AFGHANISTAN

Plusieurs entrevues avec des responsables du gouvernement afghan ont eu lieu en 1988. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères a été reçu par le président Sommaruga au siège du CICR à Genève le 10 mars. En juin, à l'occasion d'une mission à Kaboul, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a eu des entretiens avec le Premier ministre, ainsi qu'avec le vice-ministre des Affaires étrangères. Le Premier ministre s'est entretenu à nouveau avec le chef de délégation le 27 décembre. Toutes ces entrevues ont eu pour sujet principal le développement des activités du CICR en Afghanistan, en particulier dans le domaine de la protection.

Les délégués basés à Kaboul ont effectué quatre missions en dehors de la capitale: en mai, le chef de délégation et le coordinateur médical se sont rendus à Herat, capitale de la province du même nom, à l'ouest du pays, pour une évaluation de l'infrastructure médicale locale. Une seconde mission, en juillet, qui a permis de distribuer du matériel médical, fut complétée en décembre par une visite de la prison d'Herat. La ville de Mazar i Sharif, capitale de la province septentrionale de Balkh, est la seconde destination qui fut atteinte à partir de Kaboul. Une évaluation médicale semblable à celle d'Herat y a été conduite au mois d'août, suivie en septembre de visites de prison. On trouvera ci-dessous, aux rubriques correspondantes, de plus amples renseignements sur ces missions.

Activités médicales

Les activités médicales ont connu un développement important, puisque plusieurs projets d'assistance médicale,



négociés avec les autorités en 1987, se sont concrétisés en 1988. En premier lieu, il faut citer l'ouverture de l'**hôpital de chirurgie de guerre** du CICR à Kaboul, le 1^{er} octobre. Cet hôpital peut accueillir en cas d'urgence jusqu'à 150 patients à la fois. En fin d'année, il avait déjà reçu 213 blessés (sans compter 1 508 patients ambulatoires), et 451 opérations y avaient été pratiquées. Placé sous la seule responsabilité du CICR, cet hôpital fonctionnait, au 31 décembre, avec deux équipes chirurgicales fournies par les Sociétés nationales danoise et finlandaise, ainsi que 88 employés locaux; le CICR a, par ailleurs, organisé un programme de formation théorique et pratique à l'intention de soixante de ces derniers.

Toujours dans le domaine médical, le **centre orthopédique** du CICR à Kaboul, qui a pour fonction de munir d'appareils orthopédiques les personnes amputées ou handicapées à la suite des combats ou de l'explosion de mines, est devenu opérationnel en 1988; dans un premier temps, ce sont des béquilles qui y ont été fabriquées, puis, dès le mois de mars, des prothèses et des orthèses; en avril, les premiers amputés de guerre ont pu être munis d'appa-

reils dans le centre orthopédique, qui s'occupe également des réparations; des programmes de physiothérapie sont organisés au centre orthopédique comme à l'hôpital de chirurgie de guerre, et le physiothérapeute qui en est responsable forme du personnel local. Quant au personnel chargé de la production, il est recruté et formé sur place, sous la direction du CICR. La production du centre orthopédique s'est élevée, pour cette première année, à 1 770 paires de béquilles et à 90 prothèses ou orthèses.

Le CICR a, par ailleurs, continué d'assister les sept **dispensaires du Croissant-Rouge afghan** à Kaboul en leur fournissant de manière ponctuelle matériel médical d'urgence et médicaments à l'intention de la population civile déplacée. De plus, trois infirmières du CICR se sont rendues tous les jours dans quatre de ces dispensaires afin d'y former le personnel de la Société nationale dans le domaine des soins médicaux.

Sur la base d'évaluations régulières conduites par le coordinateur médical dans six **hôpitaux civils** de la capitale, le CICR a distribué du matériel médical d'urgence ainsi que des médicaments pour le traitement des blessés de

guerre. Les missions d'évaluation réalisées par la délégation dans deux villes de province, Herat et Mazar i Sharif, ont également débouché sur la distribution ponctuelle de matériel médical destiné à permettre aux hôpitaux de ces localités de mieux faire face à l'afflux des blessés victimes de la situation conflictuelle.

Activités en faveur des personnes détenues

Rappelons que la mission effectuée par le délégué général pour l'Asie et le Pacifique à Kaboul en décembre 1987 avait débouché sur l'accord de principe du ministère des Affaires étrangères, ainsi que de ceux de l'Intérieur et de la Sécurité de l'Etat, pour des visites du CICR aux personnes détenues dans les prisons afghanes en raison de la situation conflictuelle. Ces visites ont effectivement pu avoir lieu en 1988.

La principale des prisons afghanes, celle de **Pul i Charki**, à **Kaboul**, a été la première à être visitée par les délégués du CICR. Cette visite a commencé le 12 mars et s'est prolongée jusqu'à la fin du mois d'août. Les délégués ont pu voir, selon les critères habituels du CICR, tous les détenus condamnés relevant soit du ministère de l'Intérieur (blocs 3 et 4 de la prison), soit de celui de la Sécurité (blocs 1 et 2). Par contre, ils n'ont pu obtenir de visiter, selon les modalités du CICR, les détenus prévenus ou sous interrogatoire, relevant tous du ministère de la Sécurité.

Une visite de suivi aux personnes détenues relevant du ministère de l'Intérieur à la prison de Pul i Charki a été réalisée en novembre et décembre. Une assistance limitée a par ailleurs été distribuée en octobre aux détenus vus lors de la première série de visites.

Le CICR a également obtenu accès au **centre de détention de Dar ul Tadib**, à Kaboul, où sont incarcérées des personnes de moins de vingt ans (droit commun et détenus de sécurité, prévenus et condamnés). A la suite de cette visite, qui a eu lieu en octobre, tous les jeunes gens détenus dans ce centre ont reçu du CICR au mois de novembre un colis contenant des articles de toilette, de la nourriture, ainsi que des articles éducatifs et de loisirs. Une visite de suivi à Dar ul Tadib a eu lieu à la fin du mois de décembre.

Deux prisons provinciales ont par ailleurs été visitées par les délégués lors de leurs missions en dehors de la capitale. En septembre, ils se sont rendus à la **prison de Mazar i Sharif**, dans le nord du pays, où ils ont pu visiter, selon les modalités du CICR, des détenus de plusieurs catégories, relevant tous du ministère de l'Intérieur. Une distribution de couvertures et de vêtements a suivi cette visite. En décembre, les délégués ont visité des détenus relevant du ministère de l'Intérieur à la **prison d'Herat**, à l'ouest du pays. Une assistance limitée a été distribuée à ces détenus.

Les visites aux personnes détenues par l'opposition afghane ont été réalisées à partir du Pakistan et sont donc couvertes au chapitre correspondant ci-dessous.

Agence de recherches

Parallèlement aux visites de prisonniers, les activités de l'Agence de recherches en Afghanistan ont elles aussi connu un essor important. La plupart des messages Croix-Rouge échangés par l'intermédiaire du CICR, au nombre de 1 600 en 1988, ont été rédigés par des détenus aux mains du gouvernement aussi bien que de l'opposition, ou envoyés à ces derniers par des membres de leur famille.

De plus, un nombre croissant de personnes disparues et présumées détenues, ainsi que des habitants de Kaboul dont les parents à l'étranger étaient sans nouvelles, ont fait l'objet de demandes de recherche. Enfin, l'Agence a délivré 29 documents de voyage à des Afghans qui avaient obtenu le statut de réfugié dans des pays tiers.

Diffusion

L'arrivée à Kaboul au mois de mai d'un délégué chargé spécialement de la diffusion a permis à la délégation de développer des programmes dans ce domaine. Un accent particulier a été mis sur la nature et sur les activités du CICR et du Mouvement, notamment en vue d'assurer indirectement la sécurité des délégués dans leur mission humanitaire. Outre les actions déployées en marge d'autres activités, dans les dispensaires du Croissant-Rouge afghan, au centre orthopédique, dans les hôpitaux civils ou dans les prisons, des exposés de diffusion ont ainsi pu être donnés à des étudiants et à des lycéens, ainsi qu'à des médecins et infirmiers afghans. De plus, des textes sur les principes fondamentaux du Mouvement et sur les modalités d'action du CICR ont été imprimés en pachtou et en dari. C'est dans ces deux langues également qu'on été diffusés, sur les réseaux ondes courtes de la BBC et de la Deutsche Welle, des communiqués radiophoniques annonçant les déplacements des délégués dans les provinces de l'Afghanistan.

PAKISTAN

Le ministre pakistanais des Affaires étrangères a été reçu par le vice-président du CICR au mois d'avril, suivi en mai du ministre de la Santé. Ces rencontres ont été l'occasion de tours d'horizon des activités que le CICR déploie ou désire déployer au Pakistan, en particulier les visites aux Afghans détenus dans les prisons pakistanaises en raison de la situation conflictuelle. Cette question a également fait l'objet de lettres de M. Sommaruga au président pakistanais, M. Zia ul Haq, et à son successeur, M. Ishaq Khan. Elle a aussi été abordée par le délégué général pour l'Asie et le Pacifique avec les interlocuteurs qu'il a rencontrés lors de la mission qui l'a conduit au Pakistan, du 11 au 15 juillet, plus particulièrement avec le président pakistanais, M. Zia ul Haq. A cette occasion, les autorités pakistanaises ont assuré le CICR de leur plein soutien pour toutes ses activités de protection dans le cadre du conflit afghan.

Activités médicales

Les deux hôpitaux chirurgicaux que le CICR a installés à proximité de la frontière afghane, à Peshawar et à Quetta, en 1981 et 1983 respectivement, ont été largement mis à contribution en 1988. La recrudescence des combats dans les régions frontalières a en effet entraîné un afflux sans précédent de blessés dans ces deux établissements, et le CICR s'est vu contraint de prendre les mesures nécessaires pour en accroître la capacité, et d'y envoyer des équipes chirurgicales supplémentaires. Au 31 décembre, trois équipes chirurgicales travaillaient dans chacun de ces deux hôpitaux; celui de Peshawar avait été agrandi pour atteindre une capacité maximum de 390 lits, tandis que celui de Quetta pouvait recevoir jusqu'à 250 patients. Il faut noter cependant que les capacités théoriques de ces hôpitaux ont été dépassées à plus d'une reprise au cours de l'année: Quetta a ainsi travaillé plusieurs fois à 170% de sa capacité normale et son taux d'occupation moyen pour l'année s'élève à 130%, celui de Peshawar, avec 120%, étant également symptomatique d'une activité plus que soutenue. L'hôpital de Peshawar a reçu, en 1988, un total de 2 320 patients, celui de Quetta, 2 188. Peshawar a pratiqué 4 691 opérations et donné 9 453 consultations ambulatoires, alors que les chiffres pour Quetta s'élevaient à 4 608 et 11 583 respectivement.

Une importante proportion (quelque 60%) des patients soignés dans les hôpitaux du CICR au Pakistan y avaient été transportés à partir des postes de premiers secours qui jalonnent la frontière. Il s'agit de structures pourvues d'ambulances et destinées à accueillir les blessés non loin des zones de combat, de leur donner les premiers soins, puis de les évacuer vers les hôpitaux de Peshawar et de Quetta. Ces postes étaient au nombre de neuf à la fin de l'année 1988, dont six dans la «North West Frontier Province»: Khar Bajaur, Parachinar, Thal, Miram Shah, Wana et le nouveau poste de Landi Kotal, ouvert au mois d'avril sur la route d'accès à l'important col du Khyber, qui relie Peshawar à Kaboul; le poste de Chitral ne fut ouvert que de juillet à novembre en raison des conditions climatiques (accès bloqué par la neige). Dans le Balouchistan, le nouveau poste de Dalbandin est venu, au mois d'octobre, s'ajouter à ceux de Badini et de Chaman.

Les postes de premiers secours sont gérés en coopération avec le Croissant-Rouge pakistanais; les équipes qui y travaillent sont constituées d'un médecin ou d'un infirmier, d'un chauffeur et d'un gardien. Les délégués basés à Peshawar et à Quetta y effectuent régulièrement des évaluations de leurs besoins et de leur fonctionnement. En tout, les neuf postes de premiers secours ont traité 791 patients en 1988, et en ont transféré 3 190 autres sur les deux hôpitaux du CICR. Notons que le total de 3 981 blessés accueillis par les postes de premiers secours représente près du double du chiffre correspondant pour l'année 1987.

Le CICR a continué de s'occuper de la rééducation à long terme des blessés de guerre. Le centre pour paraplégiques d'Hyatabad, dans la banlieue de Peshawar, ouvert en 1984, est géré par la section provinciale («North West Frontier Province») du Croissant-Rouge pakistanais. Le CICR en assure le financement et, jusqu'en novembre, une de ses infirmières y travaillait en permanence, remplacée ensuite par un médecin-conseil, le reste du personnel étant fourni par la Société nationale. Ce centre accueille Pakistanais et Afghans en proportions à peu près égales et le chiffre total des patients soignés à Hyatabad en 1988 s'élève à 269. De plus, du matériel destiné aux personnes handicapées est fabriqué sur place, à partir de matériaux disponibles localement; la production s'est montée, en 1988, à 385 chaises roulantes (dont certaines ont été utilisées au centre orthopédique de Kaboul), 387 appareils orthopédiques et 135 paires de béquilles.

Complémentaire au centre de Hyatabad, l'atelier orthopédique de Peshawar, ouvert en 1981, équipe de prothèses des patients afghans amputés. Deux prothésistes du CICR y travaillent à plein temps, secondés par une équipe afghane, recrutée et formée sur place. La production de cet atelier s'est élevée en 1988 à 653 prothèses, 134 orthèses et 618 pieds de caoutchouc. Le centre s'occupe également de munir d'appareils les amputés, de réparer les appareils usés et de remplacer ceux qui ne sont plus adaptés (dans le cas des enfants amputés notamment). Les patients peuvent être logés sur place, au besoin, et le CICR les aide dans un second temps à acquérir un certain degré d'indépendance afin qu'ils puissent ensuite se réintégrer plus facilement dans la société.

Les centres de transfusion sanguine continuent, eux aussi, de fonctionner dans les hôpitaux du CICR à Peshawar et à Quetta, assurant l'autonomie de ces deux établissements, même en période d'urgence. Les donneurs sont recrutés parmi les parents des blessés, les membres des mouvements d'opposition afghans, les réfugiés et le personnel local et étranger du CICR. C'est un technicien de la Société nationale danoise qui gère ces banques du sang, assisté à Quetta d'un laborantin de la Croix-Rouge suédoise. Le total des unités de sang recueillies s'est élevé en 1988 à 3 083; 2 506 de ces unités ont été utilisées pour des transfusions.

Enfin, il faut aussi signaler la poursuite des cours de premiers secours à l'intention de ressortissants afghans qui s'apprentent à rentrer dans leur pays. Le CICR organise deux types de cours: les cours d'un mois, à l'issue desquels les participants reçoivent un certificat de premiers secours, et qui contiennent également une introduction aux principes du Mouvement et du droit international humanitaire; et les cours de deux jours, donnant aux participants des rudiments de premiers secours et des notions élémentaires sur le Mouvement et le droit international humanitaire. Toutes les personnes qui suivent ces cours reçoivent du CICR une trousse de premiers secours.

Activités en faveur des personnes détenues

La délégation du CICR au Pakistan a multiplié les missions sur le terrain, ainsi que les contacts avec les parties de l'opposition afghane et avec ses commandants régionaux. De nombreux entretiens avec ces derniers ont permis aux délégués d'expliquer le rôle et le mandat du CICR dans le contexte du conflit afghan, en particulier dans le domaine de la protection des personnes détenues, et les modalités d'action de l'institution. Le CICR a pour objectif d'obtenir accès à l'ensemble des personnes capturées, qu'elles soient afghanes ou soviétiques.

Nombre des missions effectuées par les délégués dans les régions frontalières, dans des conditions rendues difficiles par le relief accidenté, les conditions climatiques et la situation de sécurité, ont ainsi débouché sur des visites à des personnes détenues par différents mouvements de la résistance afghane. En 1988, les délégués du CICR ont visité plus de mille prisonniers au cours d'une cinquantaine de missions différentes. Ces visites se sont déroulées selon les critères habituels du CICR (entretien sans témoin, visite médicale); les prisonniers ont, en outre, eu l'occasion de remplir des messages familiaux et une grande partie d'entre eux ont reçu une assistance matérielle ponctuelle sous forme, notamment, d'articles de toilette et de couvertures.

Activités en faveur de la population civile afghane

Ces contacts suivis avec les différents mouvements de la résistance afghane avaient aussi pour objectif plus général la protection de la population civile victime du conflit. Des efforts de diffusion importants ont été déployés, aux fins d'obtenir, dans un premier temps, des commandants locaux de l'opposition les garanties nécessaires à la sécurité des déplacements des délégués à l'intérieur de l'Afghanistan et au respect des ambulances et des bâtiments munis de l'emblème, pour que le CICR soit à même de remplir son mandat en faveur de toutes les victimes du conflit.

A trois reprises, des délégués basés à Quetta ont visité un groupe de plusieurs milliers de personnes déplacées qui avaient été regroupées dans un camp de la région frontalière. Un médecin du CICR a examiné les conditions médicales et sanitaires dans lesquelles vivent ces civils déplacés.

Agence de recherches

Le bureau de l'Agence de recherche à Peshawar a transmis en 1988 quelque 1 600 messages Croix-Rouge, échangés entre des détenus afghans visités au Pakistan et leurs familles domiciliées à Kaboul, et entre des détenus visités en Afghanistan et leurs familles résidant au Pakistan. En outre, 1 100 messages familiaux environ ont été échangés entre le Pakistan et d'autres pays.

Le CICR a continué de délivrer des titres de voyage aux personnes réinstallées dans des pays tiers par l'intermédiaire du HCR. En tout, 485 personnes ont bénéficié de tels titres de voyage en 1988.

Diffusion au Pakistan

Outre les importantes activités de diffusion déployées auprès des mouvements de l'opposition afghane, notamment lors de missions ponctuelles et dans le cadre des actions médicales des postes de premiers secours, il faut signaler des efforts de diffusion suivis visant plus spécifiquement des publics pakistanais, tels que les militaires et les douaniers, et les membres du Croissant-Rouge pakistanais avec lesquels le CICR collabore étroitement.

INDE

Les délégués basés à New Delhi ont intensifié leurs contacts avec les sections régionales de la Croix-rouge indienne, afin de soutenir leurs efforts de diffusion du droit international humanitaire et leurs activités liées à l'Agence de recherches. Des missions ont ainsi été conduites dans les Etats du nord-est: à Srinagar (Etat de Jammu et Cachemire), à Chandigarh (capitale commune des Etats du Punjab et de l'Haryana) et, pour la première fois, à Simla (Himachal Pradesh); les délégués se sont en outre rendus à Bombay (Etat du Maharashtra), plaque tournante de migrations indiennes et internationales, et, enfin, dans le sud-est du pays, à Madras (Tamil Nadu) et à Hyderabad (Andhra Pradesh). Un délégué a, par ailleurs, participé à la foire du livre qui a eu lieu à Calcutta du 20 décembre 1987 au 7 janvier 1988.

Le premier séminaire de diffusion du droit international humanitaire aux forces armées indiennes s'est tenu du 13 au 15 juin à New Delhi. L'importance de cet événement a été soulignée par la présence du directeur général du CICR, M. Moreillon, d'un délégué spécialisé dans la diffusion aux forces armées, ainsi que des membres de la délégation régionale. Organisé conjointement, à l'initiative du CICR, par ce dernier et par l'armée indienne et la Société nationale, cette réunion a permis aux participants — des officiers supérieurs — de se familiariser avec le droit international humanitaire. C'est aussi à cette occasion qu'est sortie de presse la version bilingue anglais/hindi des «Règles de comportement au combat», publiée conjointement par le CICR et la Croix-Rouge indienne.

En marge de ce séminaire, le directeur général du CICR a été reçu, le 15 juin, par M. Venkataraman, président de l'Inde, qui est aussi président de la Société nationale. Cette rencontre a été l'occasion d'un tour d'horizon des activités que le CICR déploie ou envisage de déployer dans le sous-continent indien.

L'Agence de recherches à New Delhi a délivré 679 titres de voyage pour 972 personnes, des ressortissants afghans pour la plupart. Elle a transmis une cinquantaine de messages Croix-Rouge entre l'Irak et l'Iran.

SRI LANKA

Devant la prolongation d'une situation de troubles graves, en particulier dans l'est et dans le nord du pays (péninsule de Jaffna), et face à l'intensification des tensions au sud de l'île, le CICR a réitéré, en 1988, l'offre de services qu'il avait présentée dès 1983 aux autorités du Sri Lanka. Malheureusement, cette proposition, visant à apporter protection et assistance à la population civile victime de la situation conflictuelle et aux personnes détenues en raison des événements, n'avait pas été suivie d'effet en fin d'année.

Toutefois, après la signature d'un accord entre le CICR et la Ligue, ces deux institutions ont obtenu l'autorisation d'envoyer au Sri Lanka une mission d'évaluation coordonnée. Cette mission a eu lieu du 14 mai au 5 juin; un médecin et un délégué du CICR y prenaient part.

BIRMANIE

Sur les activités que le CICR déploie depuis 1985 dans le domaine de l'orthopédie se sont greffées en 1988 des missions ponctuelles dans le contexte des troubles qui ont secoué le pays dans la seconde moitié de l'année.

Assistance orthopédique

Le programme orthopédique conjoint avec le ministère birman de la Santé et la Société nationale au centre pour handicapés de Mingaladon, près de Rangoon, est arrivé à son terme; les spécialistes que le CICR avait mis à la disposition de ce ministère pour former du personnel local ont, en effet, réalisé leurs objectifs et ce centre fonctionne de manière autonome depuis le mois de juin, tant pour ce qui est de la production de prothèses et de pieds de caoutchouc que pour les soins aux handicapés. Parallèlement, le CICR a signé en janvier un nouvel accord portant sur l'établissement d'un atelier orthopédique à l'hôpital de Maymyo, près de Mandalay.

Activités en faveur de la population civile

A la suite des troubles qui ont secoué la Birmanie pendant la seconde moitié de 1988, le délégué régional basé à New Delhi s'est rendu à de nombreuses reprises dans ce pays afin de s'entretenir avec les autorités gouvernementales et avec les représentants de la Société nationale, et dans le but de suivre l'évolution de la situation et de

proposer l'aide du CICR. Dès le mois de septembre, le CICR a effectué des distributions ponctuelles de médicaments. Au début du mois d'octobre, cinq convois de secours étaient organisés conjointement par l'UNICEF, la Croix-Rouge birmane et le CICR, dont la contribution consistait en 20 tonnes de médicaments. Ces secours furent remis à des hôpitaux dans tout le pays après des évaluations des besoins. Un suivi a été assuré par le personnel médical du CICR, qui a revisité ces hôpitaux quelques mois après les distributions. Le montant total de l'assistance médicale du CICR en Birmanie s'est élevé en 1988 à 117 000 francs.

Les missions successives du délégué régional à Rangoon lui ont également permis d'aborder avec ses interlocuteurs du gouvernement la question de la ratification des Conventions de Genève par la Birmanie. Par ailleurs, la question d'un éventuel accès du CICR aux personnes détenues, notamment celles qui ont été arrêtées dans le contexte des récents événements, a fait l'objet d'un mémorandum remis aux autorités au mois d'octobre.

BANGLADESH

La délégation régionale basée à New Delhi a effectué deux missions au Bangladesh en 1988: du 10 au 14 avril et du 15 au 17 novembre. Le projet d'une mission conjointe du CICR avec la Société nationale dans les Chittagong Hill Tracts, en vue d'une première évaluation des besoins, n'a cependant pas encore pu être réalisé, malgré des démarches suivies du CICR et un entretien avec le ministre des Affaires étrangères.

La collaboration entre le CICR et la Société nationale, qui a changé de nom en 1988 pour devenir le Croissant-Rouge du Bangladesh, s'est avérée fructueuse dans le domaine de la diffusion, puisqu'un cours sur le droit applicable dans les conflits armés a pu être organisé à l'intention d'officiers supérieurs de l'armée du Bangladesh, du 20 au 24 novembre.

NÉPAL

C'est à deux reprises aussi qu'un des délégués basés à New Delhi s'est rendu au Népal en 1988. Ces missions, qui ont eu lieu du 18 au 21 avril et du 20 au 22 décembre, ont permis au CICR de poursuivre ses efforts de diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées népalaises, en collaboration avec la Société nationale. Le 19 avril, le délégué a en effet officiellement remis au ministre népalais de la Défense 10 000 exemplaires de la version népalaise des «Règles de comportement au combat». Il a également été question au cours de ces deux missions des autres activités déployées par la Croix-Rouge népalaise (diffusion à différents publics et recherche de personnes), ainsi que de l'adhésion du Népal aux Protocoles additionnels, encore à l'étude.

CONFLIT DU KAMPUCHÉA

Le sort des victimes du conflit du Kampuchéa est resté l'un des principaux sujets de préoccupation du CICR: la situation sur la frontière khméro-thaïlandaise était en effet toujours tendue, tandis que les affrontements armés à proximité des camps de personnes déplacées et les incidents de sécurité à l'intérieur de ces derniers se poursuivaient. Malgré les démarches du CICR, des déplacements forcés de civils ont en outre eu lieu et les organisations internationales continuent de se voir refuser l'accès à plusieurs camps, où elles ne peuvent apporter aucun secours. Le CICR a cependant poursuivi, partout où il le pouvait, ses activités centrées plus spécifiquement sur la protection des civils déplacés et sur la chirurgie de guerre et la médecine d'urgence. Au Kampuchéa même, le CICR a enregistré quelques développements dans son action. Il n'a toutefois pu obtenir accès aux populations des régions les plus affectées par le conflit et n'a pu visiter aucune des personnes arrêtées en relation avec les événements, tant au Kampuchéa qu'en Thaïlande.

Effectifs

Pour mener à bien ses activités, le CICR dispose de délégations dans les deux capitales, Bangkok et Phnom Penh, ainsi que d'une importante sous-délégation à Aranyaprathet, du côté thaïlandais de la frontière entre les deux pays. Au 31 décembre 1988, il y avait 33 délégués du CICR en Thaïlande, dont seize mis à sa disposition par des Sociétés nationales (Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Islande, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Suède), ainsi que 207 employés engagés localement. Quant à la délégation au Kampuchéa, elle était forte de huit personnes, dont trois membres de la Croix-Rouge polonaise.

Financement de l'action

En janvier 1988, le CICR a lancé auprès des donateurs un appel de fonds s'élevant à 12 845 100 francs suisses pour financer ses activités dans le cadre du conflit du Kampuchéa. Dans ce contexte, des représentants du CICR ont régulièrement assisté aux réunions des pays donateurs qui se sont tenues sous les auspices des Nations unies à New York et à Bangkok.

KAMPUCHÉA

Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a rencontré à deux reprises à Paris le Premier ministre de la République populaire du Kampuchéa, M. Hun Sen: une première fois le 22 janvier, une seconde fois le 8 novembre. Il s'est

également entretenu avec le prince Sihanouk lors de son deuxième passage en France. Ces entretiens ont permis des échanges de vues sur la question du rapatriement des Khmers déplacés sur la frontière thaïlandaise. Lors de la rencontre du mois de janvier, l'autorisation de développer les activités du CICR au Kampuchéa, dans les domaines médical et de l'Agence de recherches notamment, a été donnée.

Plusieurs développements substantiels ont ainsi marqué les activités du CICR au Kampuchéa en 1988, tant sur le plan médical que sur celui de la protection de la population affectée par la situation conflictuelle et celui de la diffusion.

Activités en faveur des personnes affectées par le conflit

Le CICR a poursuivi ses démarches auprès des autorités de la République populaire du Kampuchéa afin d'obtenir accès à certaines catégories de personnes privées de liberté en raison du conflit, à savoir les personnes capturées les armes à la main, les civils arrêtés en relation avec les événements et les ressortissants étrangers qui ne bénéficient d'aucune protection diplomatique. Si le CICR n'a pu visiter aucune de ces personnes détenues au Kampuchéa, des progrès dans ce domaine ont néanmoins été enregistrés, onze soldats et 149 civils thaïlandais ayant été libérés en 1988, ainsi qu'un citoyen américain, détenu depuis mai 1987, qui a été remis à un représentant du CICR. Avant leur libération, le citoyen américain et trois des soldats avaient pu échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille par l'intermédiaire du CICR.

Le CICR a en outre continué d'intervenir auprès des autorités au sujet des graves conséquences qui pouvaient résulter de l'implication directe ou indirecte de civils, contre leur gré, dans des opérations de nature militaire, et ceci dans des zones exposées au conflit.

Assistance médicale et matérielle

Les équipes chirurgicales que la Croix-Rouge polonaise met à la disposition du CICR pour s'occuper des blessés de guerre, notamment les victimes de l'explosion de mines, à l'hôpital gouvernemental de Kampot, sur la côte sud du pays, se relaient depuis mai 1987 et comptent parmi leurs tâches la formation de personnel médical khmer. En 1988, elles ont traité 366 blessés de guerre et 532 autres patients, donné 1 289 consultations ambulatoires et réalisé 898 opérations. Le CICR a, par ailleurs, fourni à cet hôpital une assistance matérielle d'une valeur de 72 416 francs suisses.

On se souvient que le CICR avait à plusieurs reprises exprimé au gouvernement sa disponibilité pour développer des activités médicales en République populaire du Kampuchéa, en particulier dans les provinces les plus affectées par les problèmes de sécurité. Or, en 1988, le CICR a été

pour la première fois autorisé à se rendre dans la région de **Pursat**, à l'ouest du pays, afin d'y procéder, dans un premier temps, à une évaluation des besoins. Trois hôpitaux et deux orphelinats ont ainsi été visités en février-mars; une assistance limitée (lits, ustensiles de cuisine, vêtements, matériel scolaire), d'une valeur totale de 8 000 francs suisses, a été distribuée dans les orphelinats lors de missions subséquentes, tandis que des mesures préliminaires étaient prises pour l'installation d'une équipe médicale à Pursat en 1989. A la fin de l'année, le CICR n'était cependant toujours pas autorisé à se rendre dans les autres régions conflictuelles du pays.

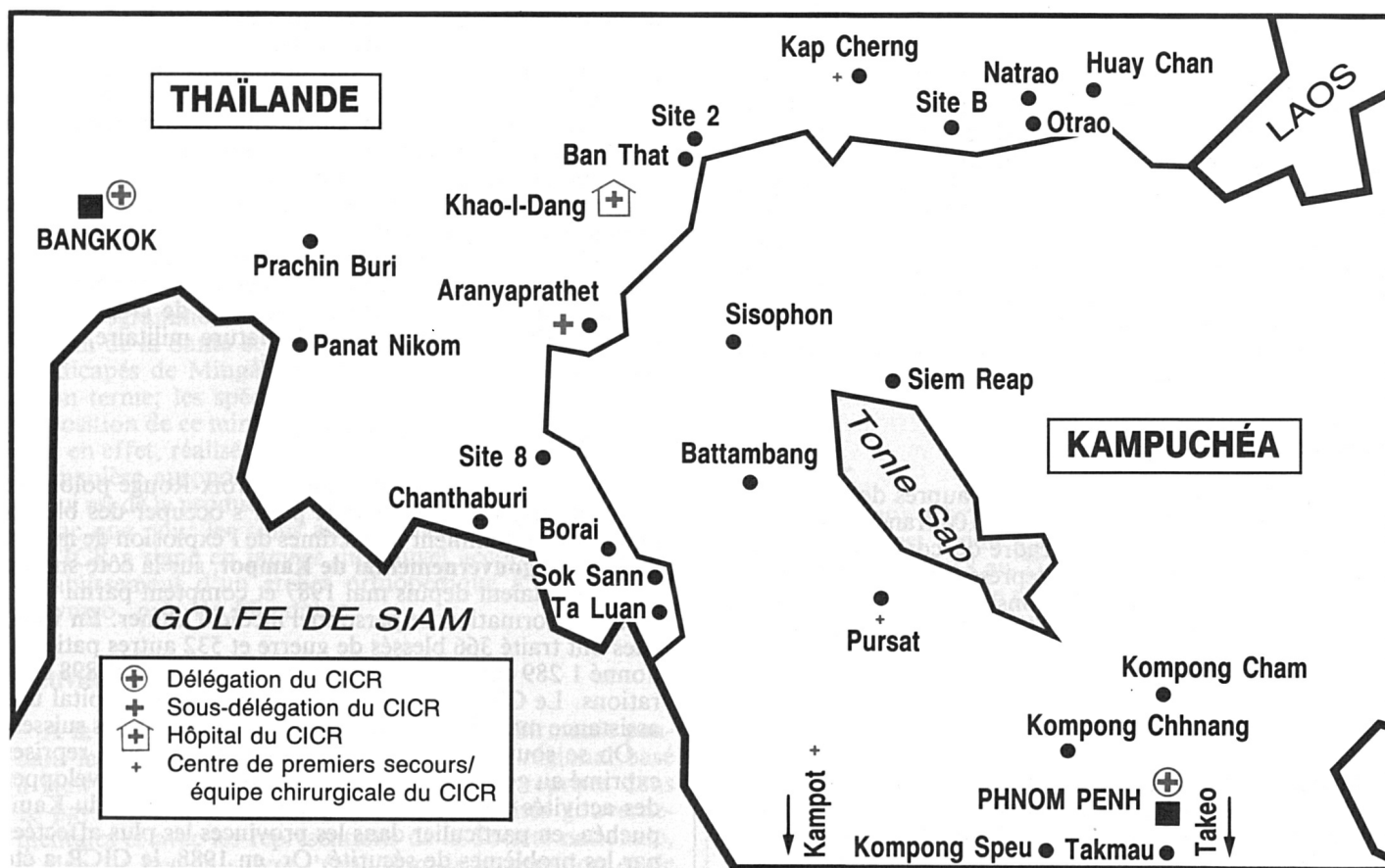
Comme les années précédentes, le CICR a remis, en fonction des besoins constatés, des secours médicaux d'urgence (matériel médical et médicaments) aux trois principaux **hôpitaux de Phnom Penh**: l'«Hôpital chirurgical du 17 avril», l'«Hôpital de médecine interne et infantile du 7 janvier» et l'«Hôpital général de la Révolution»; il a également continué de soutenir le centre de transfusion sanguine de l'«Hôpital du 2 décembre». Des évaluations ont de même été conduites dans quelques **hôpitaux de province**: Kompong Speu, Kompong Cham, Kampot, Pursat et Takmau.

La valeur totale de l'assistance ainsi fournie s'est élevée à 330 190 francs suisses.

Enfin, le CICR poursuit son action de soutien logistique et administratif aux **équipes médico-chirurgicales des Sociétés nationales** qui travaillent en collaboration avec la Croix-Rouge du Kampuchéa: équipe itinérante française spécialisée dans la lutte antituberculeuse, équipe suédoise à Kompong Chhnang, suisse à Takeo et australienne à Kompong Speu (depuis le mois d'avril).

Agence de recherches

Les activités de l'Agence ont, elles aussi, commencé de prendre leur essor en 1988 puisque les autorités de la République populaire du Kampuchéa ont autorisé la Croix-Rouge locale, à Phnom Penh et dans plusieurs provinces, à établir des comités de recherches avec l'assistance technique et financière du CICR. Une déléguée du CICR, spécialisée dans le travail de recherche de personnes, s'est rendue au Kampuchéa en septembre afin d'établir avec les responsables de la Croix-Rouge de Phnom Penh les structures de base de ce nouveau service.



En 1988, le CICR a poursuivi ses efforts en vue de réunir les familles séparées par la situation conflictuelle: cinq personnes ont ainsi obtenu l'autorisation d'aller rejoindre les leurs à l'étranger (chiffre supérieur à ceux des années précédentes); de même, le CICR a, pour la première fois, pu réunir avec sa famille au Kampuchéa un jeune homme qui avait été détenu en Thaïlande.

Diffusion

Outre les efforts de diffusion déployés par le CICR dans le cadre de ses activités, notamment au sein de la Société nationale, il faut signaler une première en 1988: la Croix-Rouge et le ministère de la Santé du Kampuchéa ont organisé, avec le soutien du CICR, un séminaire de formation pour secouristes, du 5 au 26 septembre, à la Faculté de médecine de l'Université de Phnom Penh, auquel ont participé une centaine de personnes. Dans ce cadre, trois journées ont été consacrées plus spécifiquement au droit international humanitaire, aux principes du Mouvement et à l'action du CICR.

Logistique

Le CICR reste encore partiellement impliqué dans l'organisation d'un vol hebdomadaire entre Hô Chi Minh-Ville et Phnom Penh qui assure l'acheminement de l'assistance, le transport des passagers ainsi que la transmission du courrier pour le CICR et pour les autres organisations humanitaires travaillant au Kampuchéa.

THAÏLANDE

Activités en faveur de la population civile

Personnes déplacées sur la frontière

En 1988, pour la neuvième année consécutive, le CICR a poursuivi ses efforts en vue de protéger et d'assister les victimes du conflit, qu'il s'agisse de la population civile déplacée sur la frontière khméro-thaïlandaise ou des personnes détenues par les diverses factions du Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique (GCKD) et par les autorités thaïlandaises. Le rôle de l'institution en matière de protection de la population civile a été réaffirmé: ce rôle est fondé sur le mandat confié au CICR par la communauté internationale, et qu'il remplit en coordination avec les diverses agences onusiennes qui œuvrent en faveur des victimes de ce conflit. La responsabilité de l'assistance est partagée entre l'UNBRO (*United Nations Border Relief Operation*) et le CICR. L'UNBRO s'occupe de l'assistance alimentaire et des soins médicaux de base, le CICR assurant, quant à lui, l'assistance médicale d'urgence: chirurgie, évacuations médicales et banque du sang.

A bien des égards, la situation des habitants des camps de la frontière khméro-thaïlandaise est devenue encore plus précaire que par le passé, surtout en fin d'année: aux problèmes dus à la prolongation de ce qui devrait être une situation provisoire viennent s'ajouter une recrudescence des incidents à l'intérieur des camps, à Site 2 notamment, et des affrontements armés à proximité de ces camps, au nord comme au sud de la frontière. De plus, les problèmes qui se posent dans les camps administrés par le Kampuchéa démocratique se sont faits d'autant plus lancinants que l'accès y est limité ou interdit aux organisations humanitaires, et que l'on assiste à des déplacements forcés de populations vers des régions plus exposées aux combats et tout aussi inaccessibles.

Très préoccupé par la situation de la population civile des camps de la frontière, le CICR a entrepris de multiples démarches, notamment auprès des responsables des camps et auprès du gouvernement thaïlandais, sur le territoire duquel se situent les camps administrés par les différentes factions khmères. Ces démarches répétées ont culminé en la remise aux autorités thaïlandaises d'un rapport spécial sur la situation dans les camps contrôlés par la faction du Kampuchéa démocratique, au mois de septembre. Ce rapport, accompagné d'une lettre du président du CICR au ministre thaïlandais des Affaires étrangères, M. Siddhi Savetsila, rappelle au gouvernement thaïlandais ses responsabilités envers tous les civils qui ont pris refuge sur son territoire, et relève non seulement les conditions et la situation difficile des civils vivant dans ces camps, mais également les problèmes d'accès qui empêchent le CICR et les autres organisations humanitaires d'y fournir leurs services et une assistance matérielle et médicale. Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a aussi fait part des préoccupations du CICR à ses interlocuteurs du gouvernement thaïlandais, et notamment au ministre des Affaires étrangères, lors de la mission qui l'a conduit en Thaïlande, en novembre. A cette occasion, le représentant du CICR a insisté sur l'urgence qu'il y avait, pour les organisations humanitaires, d'obtenir l'accès à l'ensemble de la population déplacée de la frontière. Il a demandé aux autorités thaïlandaises que la population civile des camps administrés par la faction du Kampuchéa démocratique, situés dans les secteurs nord et sud de la frontière, soit regroupée dans deux camps accessibles aux organisations internationales et situés dans des zones éloignées des combats.

Au chapitre des améliorations constatées en 1988, il faut signaler l'entrée en fonction progressive d'une nouvelle unité thaïlandaise chargée de la sécurité dans les camps, la *Displaced Persons' Protection Unit* (DPPU), qui s'est montrée désireuse de coopérer avec les organisations internationales.

Si le CICR n'a pas pu, loin s'en faut, obtenir un accès régulier à l'ensemble des camps de la frontière, il a néanmoins poursuivi en 1988 ses activités médicales et de recherche de personnes en faveur de la population civile des camps

de la frontière. Cependant, dans les camps de Natrao, Otrao et Huay Chay, situés dans le secteur nord de la frontière, et ceux de Ta Luan et Borai, au sud, tous administrés par la faction du Kampuchéa démocratique, le CICR n'a eu qu'un accès limité et n'a pas été autorisé à entreprendre ses activités traditionnelles sur une base régulière. Les délégués du CICR sont en outre intervenus auprès des autorités responsables au sujet d'allégations de violences et d'incidents de sécurité, notamment ceux impliquant la présence d'hommes armés à l'intérieur des camps. Trois rapports de situation traitant spécifiquement des questions de protection et répertoriant les incidents de sécurité dans les camps civils ont été transmis par le CICR aux autorités thaïlandaises en mars, juin et octobre.

Comme au cours des années précédentes, le CICR s'est occupé d'un groupe de personnes particulièrement vulnérables, les **réfugiés vietnamiens**, arrivés par voie de terre (*Vietnamese Land Refugees* ou VNLR). En juillet, les autorités thaïlandaises signifiaient au CICR leur décision de transférer ces réfugiés dans un nouveau camp au sud de celui de Site 2, Ban That, administré par le HCR. Un premier groupe y a été transféré à la fin de l'année. Les délégués du CICR sont également intervenus systématiquement auprès des autorités pour obtenir le transfert rapide des nouveaux arrivants khmers et vietnamiens des points d'entrée à la frontière vers des lieux plus sûrs en Thaïlande.

Personnes détenues

Le CICR a poursuivi ses efforts afin d'obtenir accès aux personnes khmères ou vietnamiennes détenues, en relation avec le conflit cambodgien, par les différentes factions du GCKD (Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique) et par les autorités thaïlandaises. En dépit de ces démarches, le CICR n'a pas pu effectuer de visites de détenus en Thaïlande en 1988.

Victimes des inondations dans le sud

Le CICR, en accord avec la Ligue, a mis à la disposition de la Croix-Rouge thaïlandaise des camions et des chauffeurs, et a fait don de 250 batteries de cuisine afin de contribuer, pendant les premiers jours de la phase d'urgence, à l'effort déployé par cette Société nationale en faveur des milliers de victimes des inondations qui ont affecté le sud du pays au mois de décembre.

Activités médicales

Le CICR continue à fournir aux quelque 300 000 Khmers et Vietnamiens vivant sur la frontière khméro-thaïlandaise un service de chirurgie d'urgence, d'autant plus nécessaire que la situation y est restée tendue, tant dans les camps qu'à l'extérieur.

L'**hôpital chirurgical de Khao-I-Dang**, ouvert en 1980 à proximité de la frontière khméro-thaïlandaise, est géré par le CICR avec du personnel médical mis à sa disposition par douze Sociétés nationales (*voir ci-dessus*), ainsi que des employés thaïlandais ou khmers recrutés localement. Avec ses cent lits, il a accueilli un total de 2 240 patients, et les trois équipes chirurgicales qui y travaillent en permanence (composées chacune d'un chirurgien, d'un anesthésiste et d'un instrumentiste) ont réalisé 4 462 opérations.

Le CICR assure un service d'**ambulances** qui évacue les urgences et les blessés de guerre de la frontière sur l'hôpital de Khao-I-Dang. Les évacuations des camps de Natrao, Huay Chan, Otrao, Ta Luan et Borai, contrôlés par la faction du Kampuchéa démocratique, devaient faire systématiquement l'objet de négociations avec les autorités thaïlandaises et n'ont souvent pas pu avoir lieu.

Quant au **poste de premiers secours de Kab Cherng**, sur la frontière nord, il a reçu en 1988 un total de 595 patients, dont 85% ont été transférés en ambulance à l'hôpital de Khao-I-Dang; un tiers de ces patients étaient des blessés de guerre.

Le CICR a poursuivi ses efforts pour encourager la population locale à donner son sang afin d'assurer à l'hôpital de Khao-I-Dang un maximum d'autonomie. Des **collectes de sang** ont ainsi eu lieu dans le camp de Khao-I-Dang même, géré par le HCR, à Site 2, à Sok Sann et à Site B. Un total de 3 904 unités ont ainsi été récoltées, ce qui a permis de couvrir une grande partie des besoins médicaux et chirurgicaux de l'hôpital; 980 unités ont en outre été fournies par la Croix-Rouge australienne.

Les infirmières en poste sur la frontière ont donné des **cours de premiers secours**, parfois avec la participation des sections de la Croix-Rouge actives dans les camps. En 1988, 35 cours d'une semaine ont été organisés à l'intention des combattants des trois factions du Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique, à Site 8, Site B, Sok Sann, Phnom Chat et Borai; le nombre des participants s'est élevé à 553. Chacun d'entre eux a reçu une trousse de premiers secours à l'issue du cours.

Agence de recherches

Le bureau de l'Agence de recherches de la délégation de Bangkok a poursuivi en 1988 ses multiples activités en faveur des civils déplacés sur la frontière khméro-thaïlandaise, leur permettant notamment de retrouver leurs proches ou d'échanger avec eux des nouvelles. Voici quelques chiffres:

□ 9 186 personnes d'origine khmère ont fait l'objet de demandes de recherche de la part de leur famille, de même que 949 réfugiés vietnamiens; sur ces demandes, respectivement 3 533 et 463 ont abouti.

□ 20 078 lettres et messages Croix-Rouge, dont 815 écrits par des réfugiés vietnamiens ou par leur famille, ont été échangés par l'intermédiaire du CICR, permettant aux personnes déplacées dans les camps et sites d'évacuation de la frontière de rester en contact avec les leurs, que ces derniers habitent l'étranger ou soient internés dans d'autres camps.

□ 43 personnes ont obtenu, suite à des interventions du CICR auprès des autorités thaïlandaises, d'être transférées dans un autre camp afin d'y rejoindre des membres de leur famille.

□ Plusieurs autres transferts ont eu lieu sous les auspices du CICR: ainsi, plus de 1 000 réfugiés khmers ont été transférés des points d'entrée à la frontière vers un camp de civils; 1 190 Khmers et 374 Vietnamiens ont été conduits de Site 2 au centre de transit de Panat Nikhom avant d'être réinstallés dans des pays tiers; 11 Vietnamiens ont été accompagnés par le CICR dans la région frontrière après avoir purgé des peines au centre pénitentiaire militaire de Prachin Buri; enfin, la communauté khmère khrom (d'origine vietnamienne) de Site 8, qui compte 146 personnes, a été transférée à Site 2.

Diffusion

La diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux de la Croix-Rouge est une des tâches importantes des délégués en poste sur la frontière. En collaboration avec la Croix-Rouge thaïlandaise, le CICR a poursuivi et intensifié son programme de diffusion à l'intention des civils khmers et thaïlandais, des différentes unités des forces armées thaïlandaises et des combattants des trois factions du Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique, ainsi que du personnel médical et des agences volontaires qui travaillent dans la région. Des efforts particuliers ont été consentis pour la diffusion auprès des adolescents et des enfants vivant dans les camps de la frontière, qui ont eu l'occasion de participer à un concours de dessin: des posters ont été réalisés à partir des meilleures œuvres et affichés dans plusieurs camps. Des séances de diffusion à l'intention des élèves des écoles secondaires et des volontaires Croix-Rouge des camps ont par ailleurs eu lieu tous les mois.

Le mois de mai 1988 a été celui du 125^e anniversaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Des programmes spéciaux ont été diffusés à la radio thaïlandaise à cette occasion, de même qu'à la télévision, où a été montré le film *What's in a Symbol?*. Des expositions, des projections de films et des distributions de matériel pédagogique en langues khmère et thaïlandaise sont venues compléter cette opération de diffusion.

CHINE

Les activités du CICR en Chine en 1988 ont été marquées essentiellement par une série de visites aux militaires vietnamiens capturés par les forces armées chinoises et par l'intensification des échanges de nouvelles entre familles séparées dans le contexte Chine continentale/ Taiwan. Le vice-président du CICR, M. Aubert, s'est par ailleurs rendu en mission en Chine du 8 au 15 octobre à l'invitation de la Croix-Rouge chinoise; il a rencontré à cette occasion le ministre chinois des Affaires étrangères pour un tour d'horizon des activités du CICR. Cette mission a également permis de renforcer les liens entre le CICR et la Société nationale, dont M. Aubert a rencontré plusieurs dirigeants.

Activités en faveur des prisonniers vietnamiens

En février, les délégués du CICR ont une nouvelle fois visité des prisonniers vietnamiens capturés dans le contexte des tensions entre la Chine et le Viet Nam. Dix-sept prisonniers vietnamiens ont ainsi été vus dans trois lieux de détention différents. Une assistance matérielle limitée leur a été distribuée à cette occasion. Un médecin et un interprète du CICR ont participé aux visites, qui se sont déroulées selon les critères du CICR et qui ont débouché sur des rapports confidentiels remis aux autorités chinoises et vietnamiennes. Douze des prisonniers ont rempli des messages Croix-Rouge à l'intention de leurs proches.

Le CICR a par ailleurs demandé aux autorités chinoises l'autorisation de visiter les militaires vietnamiens faits prisonniers lors des affrontements qui ont opposé les marines chinoise et vietnamienne autour des îles Spratley au mois de mars 1988. Une autorisation de principe a été accordée pour une visite à ces prisonniers ainsi qu'à ceux capturés le long de la frontière terrestre entre les deux pays pour le début de 1989.

Agence de recherches

Le bureau de l'Agence de recherches de la délégation régionale de Hong Kong s'est avant tout consacré à la recherche de familles séparées suite au départ, à la fin des années 40, de quelque deux millions de personnes de Chine continentale vers Taiwan, et à l'échange de nouvelles entre ces familles. Dès novembre 1987, quand les autorités taiwanaises ont autorisé les habitants de l'île à rendre visite à leurs proches en Chine continentale, des dizaines de milliers de demandes de recherche ont afflué vers la Croix-Rouge sur le continent et à Taiwan.

Dans ce contexte, la délégation régionale a joué un rôle d'intermédiaire neutre, et transmis depuis lors plus de 100 000 demandes de recherche entre la Croix-Rouge de Chine continentale et celle de Taiwan, qui se chargent des recherches proprement dites avec l'assistance technique du

CICR. Les délégués basés à Hong Kong ont effectué de multiples missions à Taiwan et en Chine continentale afin d'assurer la coordination de cette vaste opération.

C'est également le CICR qui s'est chargé de la transmission des messages Croix-Rouge et de diverses autres nouvelles familiales jusqu'en mai 1988, date à laquelle un service postal entre la Chine continentale et Taiwan est devenu opérationnel.

Par ailleurs, le programme de réunions de familles entre le Viet Nam et la Chine s'est poursuivi en 1988 (cf. ci-dessous sous *Viet Nam*).

Diffusion

Le CICR a en outre poursuivi ses activités de diffusion en Chine. C'est ainsi que des juristes chinois se sont réunis à l'occasion d'une table ronde consacrée au droit international humanitaire, qui s'est tenue à Beijing au mois de novembre, organisée conjointement par la Croix-Rouge chinoise et le CICR.

VIET NAM

Le CICR dispose à Hanoi d'une délégation régionale qui couvre à la fois le Viet Nam et le Laos. Au 31 décembre 1988, le délégué régional basé à Hanoi était secondé par un technicien orthopédiste et par deux employés locaux. Les activités du CICR au Viet Nam ont en effet connu cette année un essor à la fois dans le domaine de l'orthopédie et dans celui de l'Agence de recherches. Plusieurs missions ont du reste été conduites à Hanoi à partir du siège du CICR à Genève.

Activités en faveur des personnes détenues

En 1988, le CICR a obtenu l'autorisation d'effectuer, début 1989, une nouvelle visite aux prisonniers chinois capturés dans le contexte des tensions à la frontière sino-vietnamienne. Parallèlement, le CICR visitait les militaires vietnamiens internés en Chine (voir ci-dessus sous *Chine*). Le CICR s'est en outre chargé de l'échange de messages Croix-Rouge entre ces prisonniers de guerre et leur famille au Viet Nam et en Chine.

Suite à des affrontements survenus entre les deux pays aux îles Spratley au mois de mars 1988, le CICR a été contacté par les autorités vietnamiennes afin qu'il intervienne auprès des autorités chinoises pour s'assurer du sort des marins vietnamiens disparus en mer ou faits prisonniers à cette occasion.

Le CICR a par ailleurs obtenu des autorités vietnamiennes la liste des quelque 6 000 personnes libérées à l'occasion des fêtes du Têt, en février 1988, afin de pouvoir renseigner leurs familles à l'étranger.

Action en faveur de résidents d'origine chinoise

Le CICR a continué de s'occuper du départ de ressortissants étrangers vers leur région d'origine. Cinq personnes d'origine chinoise ont rejoint leur famille en Chine en juillet sous ses auspices, avec la collaboration de la Croix-Rouge chinoise.

Pour la dernière fois, le CICR s'est également occupé du départ vers Taiwan de 406 personnes d'origine taiwanaise. Le Comité intergouvernemental pour les migrations a repris ce programme dès le mois de novembre. Au total, depuis le début de cette opération en 1976, le CICR a organisé le départ de 6 198 personnes.

Programme orthopédique

La visite au Viet Nam d'un spécialiste de l'orthopédie, du 26 septembre au 4 octobre, a permis au CICR de finaliser, avec le ministère du Travail, de la Rééducation et des Invalides de guerre, un programme de coopération dans le domaine de l'orthopédie. Ce programme en faveur des handicapés de guerre a débuté en décembre par l'arrivée d'un technicien orthopédiste du CICR à Hô Chi Minh-Ville.

Diffusion

Le programme de diffusion du droit international humanitaire lancé au Viet Nam en 1985 a revêtu en 1988 un caractère particulier à l'occasion de la célébration du 125^e anniversaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Une série d'émissions radiophoniques et télévisées ont en effet été consacrées aux principes et aux activités de ce dernier.

Dans le cadre des cours de formation Agence qui ont eu lieu à Hô Chi Minh-Ville en décembre, le délégué du CICR a en outre présenté plusieurs exposés sur le droit international humanitaire et les principes fondamentaux du Mouvement.

Coopération avec la Société nationale

Le chef de l'Agence centrale de recherches a effectué du 7 au 12 octobre une mission au Viet Nam, afin d'aider la Société nationale à mettre sur pied un réseau de recherches. En collaboration avec le CICR, la Croix-Rouge vietnamienne a organisé en décembre deux séminaires de formation dans ce domaine à l'intention de son personnel; des représentants de 21 provinces du sud du pays ont participé à ces premiers séminaires.

Un représentant du CICR a, par ailleurs, assisté à Hanoi, les 11 et 12 mars, au 5^e Congrès de la Croix-Rouge vietnamienne, où il a rencontré les nouveaux dirigeants de cette Société nationale.

RÉFUGIÉS EN ASIE DU SUD-EST

Le CICR a poursuivi son action en faveur des Vietnamiens réfugiés de la mer (*Vietnamese Boat People*) par l'entremise de son Agence centrale de recherches, qui coordonne l'ensemble des activités déployées dans ce domaine par les services créés à cet effet (*Tracing and Mailing Services* ou TMS) au sein des Sociétés nationales de Malaisie, Indonésie, Thaïlande, Philippines, et de la section de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique. Le séminaire de coordination annuel de ces cinq TMS, auquel avaient été également conviés des représentants des Croix-Rouges chinoise, vietnamienne, de Singapour, Macao et des principaux pays de réinstallation, a eu lieu à Singapour, les 9 et 10 juin.

En 1988, le réseau des TMS a permis d'échanger un total de 517 197 lettres, soit plus du double de l'année précédente; il a reçu 13 140 demandes de recherche, dont 4 776 ont abouti.

INDONÉSIE

Les délégués du CICR à Djakarta ont été particulièrement actifs en 1988, puisqu'outre les missions qu'ils ont accomplies dans les pays couverts par la délégation régionale basée dans la capitale indonésienne, ils ont également réalisé une série de missions d'évaluation médico-nutritionnelle à Timor-Est et pu se rendre pour la première fois en Irian Jaya. Dans le domaine de la détention, ils ont obtenu l'autorisation d'effectuer une série de visites aux prisonniers incarcérés à la suite des événements du 30 septembre 1965 (les dernières visites remontaient à 1986). Ils ont aussi vu à deux reprises les détenus arrêtés en relation avec la situation à Timor-Est.

Effectifs

A la fin de l'année 1988, les effectifs du CICR en Indonésie s'élevaient à seize employés locaux et à cinq expatriés suisses, dont deux délégués régionaux. Outre l'Indonésie, la Malaisie et Singapour, ces derniers s'occupent de toute la région du Pacifique: une liste complète des pays concernés figure au début du chapitre *Asie* du présent rapport.

Visite aux détenus de sécurité

Le CICR a repris en 1988 ses visites aux détenus arrêtés à la suite de la tentative de coup d'Etat du 30 septembre 1965 (relevant de la catégorie ex-G.30S.PKI). Cette série de visites a eu lieu du 7 juin au 19 juillet. Elle a permis de voir, selon les critères du CICR, 59 personnes détenues dans 14 lieux de détention répartis sur six îles différentes. A l'issue de ces visites, une assistance matérielle limitée a été fournie aux détenus, sous forme de vêtements, d'articles de toilette et de loisirs.

Mission en Irian Jaya

Une équipe du CICR s'est rendue pour la première fois en 1988 en Irian Jaya, afin d'y procéder à une évaluation de la situation des personnes que les événements de 1984 avaient contraintes à fuir de l'autre côté de la frontière avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et qui sont, pour une partie d'entre elles, revenues en Irian Jaya. Cette mission, à laquelle participait une infirmière du CICR, a eu lieu du 6 au 22 juillet; elle a été l'occasion d'une prise de contact tant avec les autorités locales qu'avec les personnes réinstallées. Elle a du reste été complétée par une évaluation semblable de l'autre côté de la frontière, en Papouasie-Nouvelle-Guinée (voir ci-dessous sous *Papouasie-Nouvelle-Guinée*).

Timor-Est

Activités en faveur des personnes détenues

Le CICR a poursuivi ses visites aux personnes arrêtées en relation avec les événements de Timor-Est, qui relèvent de la catégorie ex-GPK. Deux séries de visites ont pu avoir lieu cette année, la première en avril, la seconde en septembre. Le nombre des détenus relevant de cette catégorie est passé de 122 en novembre 1987 à 35 en septembre 1988 en raison de nombreuses libérations. Aucun nouveau détenu n'a été enregistré. Les détenus timorais sont incarcérés soit à la prison de la Becora à Dili, à Timor-Est même, soit à la prison de Cipinang à Djakarta. Le CICR a continué d'intervenir auprès des autorités afin qu'ils soient tous transférés à Timor-Est pour être moins éloignés de leurs proches. Seize transferts ont effectivement pu avoir lieu en 1988. Avec la collaboration de la Société nationale, le CICR a par ailleurs organisé au mois de décembre des visites familiales pour les détenus restant à Djakarta, qui est située à quelque 2 000 kilomètres de leur lieu d'origine.

Les délégués ont également fourni une assistance matérielle d'appoint aux détenus timorais (nourriture, articles de toilette et de loisirs). De même, les familles de détenus les plus démunies ont bénéficié comme par le passé d'une aide alimentaire.

Agence de recherches

Le programme de rapatriement de fonctionnaires de l'ancienne administration portugaise de Timor-Est et de leurs familles au Portugal s'est poursuivi en 1988. Mis sur pied à la demande des autorités indonésiennes et portugaises, il est financé par le HCR et c'est le CICR qui est chargé de sa réalisation pratique (formalités et transfert proprement dit). Le CICR s'est également attaché à réunir des familles séparées et à transférer des personnes victimes de la situation conflictuelle de Timor-Est vers le Portugal et

vers l'Australie. En 1988, sept personnes ont ainsi gagné le Portugal, une l'enclave portugaise de Macao et trois l'Australie; dix-neuf autres rejoignaient leur famille dans d'autres pays.

Le CICR a de même permis aux familles séparées d'échanger des nouvelles et de rester en contact grâce au système des messages Croix-Rouge. Les principaux bénéficiaires de ce service à Timor-Est sont les personnes mentionnées ci-dessus, dont la famille réside à l'étranger, et les détenus ex-GPK. En 1988, l'Agence de recherches s'est chargée de l'échange d'un total de 3 005 de ces messages.

Enfin, l'Agence de recherches a soumis aux autorités indonésiennes des listes de personnes présumées disparues en relation avec les événements de Timor-Est et dont la famille est sans nouvelles.

Evaluation médico-nutritionnelle

Un délégué et une infirmière du CICR ont effectué en janvier 1988 une évaluation générale de la situation médico-nutritionnelle dans quatre des villages de Timor-Est où avaient été constatés les problèmes les plus sérieux lors d'une précédente mission, en décembre 1987. Les autorités indonésiennes ont été informées des résultats de cette évaluation et des endroits les plus touchés, afin qu'elles puissent y apporter l'assistance nécessaire. En février et mars, le CICR et la Société nationale ont distribué du maïs à des villageois nécessiteux. En outre, des délégués du CICR sont retournés à plusieurs reprises dans une quinzaine de villages timorais afin d'y suivre l'évolution de la situation médico-nutritionnelle.

Parallèlement, un ingénieur sanitaire a réalisé, du 1^{er} août au 14 septembre, une évaluation de l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires dans 24 villages touchés par les événements, évaluation à l'issue de laquelle une série de mesures ont été proposées pour améliorer l'état de santé des villageois concernés.

MALAISIE

Le CICR a répété en 1988 ses visites aux personnes détenues en vertu de l'*Internal Security Act*. Du 12 septembre au 11 octobre, les délégués ont vu un total de 132 détenus dans onze lieux de détention de Malaisie continentale et orientale. A l'issue de cette nouvelle série de visites, à laquelle participait également un médecin du CICR, des recommandations ont été formulées à l'intention des autorités malaisiennes. Les détenus ont en outre échangé des messages Croix-Rouge avec leurs proches par l'intermédiaire du CICR.

Dans le domaine de la diffusion, il faut signaler un séminaire à l'intention des forces armées malaisiennes, qui s'est tenu au mois d'août et qui était organisé, en collaboration

avec la Société nationale, par le CICR, qui a envoyé à cet effet un spécialiste de la diffusion à Kuala Lumpur.

Le service créé au sein du Croissant-Rouge malaisien pour les activités en faveur des réfugiés vietnamiens de la mer (voir ci-dessus sous *Réfugiés en Asie du Sud-Est*) a été particulièrement actif en 1988 puisqu'il a transmis 500 662 lettres échangées par des Vietnamiens avec leurs proches.

PHILIPPINES

En 1988, le CICR a poursuivi aux Philippines ses activités en faveur des personnes détenues et des civils victimes de la situation insurrectionnelle. Il a visité dans les prisons civiles et militaires du pays les détenus arrêtés soit en raison de leur participation à des mouvements d'insurrection, soit en relation avec des tentatives de coup d'Etat. En étroite collaboration avec la Croix-Rouge philippine, le CICR a par ailleurs continué son action d'assistance médicale et alimentaire en faveur des civils affectés par les incidents armés sur l'île de Mindanao et, d'une manière accrue, dans d'autres régions du pays, notamment dans les îles du centre de l'archipel, les Visayas. Enfin, le CICR et la Société nationale ont déployé des efforts soutenus dans le domaine de la diffusion à l'occasion du 125^e anniversaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

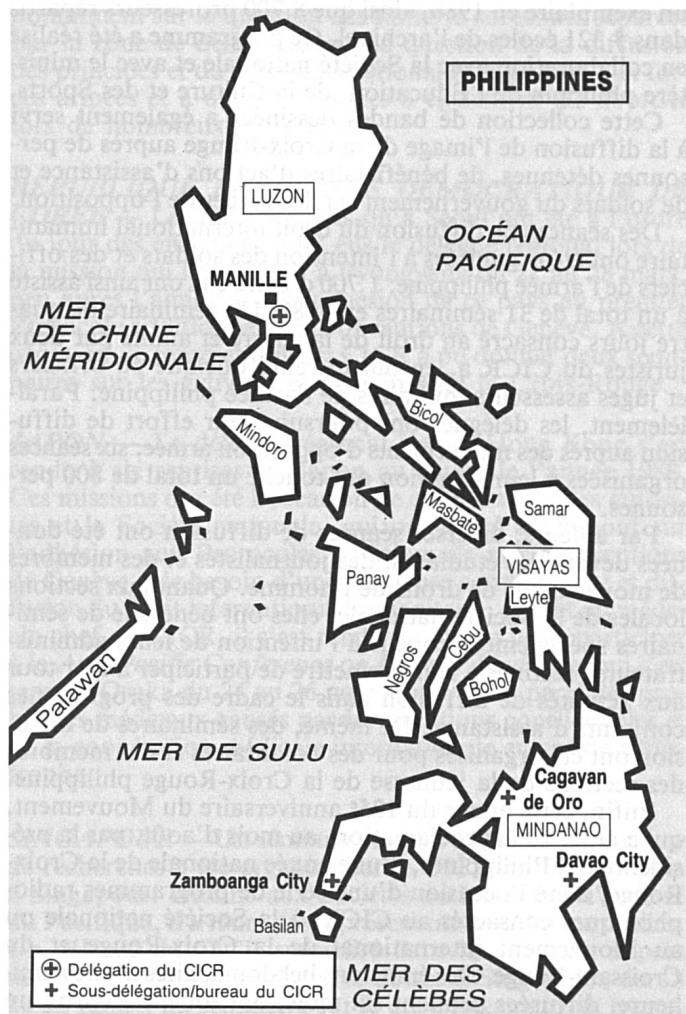
Les délégués du CICR ont également poursuivi leurs contacts réguliers avec les représentants des plus hautes autorités du pays, en particulier avec les instances responsables des lieux de détention. Ils ont de même établi des contacts avec les principaux groupes d'opposition, notamment sur l'île de Mindanao, dans le but de leur faire connaître la Croix-Rouge, ses principes et ses activités, et d'obtenir de leur part le respect de l'emblème.

Le 14 juin, la présidente des Philippines, Mme Aquino, a été reçue au siège du CICR à Genève par le président du CICR. Cette visite a été l'occasion d'un tour d'horizon des problèmes du Sud-Est asiatique et des activités du CICR et de la Société nationale aux Philippines.

Pour mener à bien ses multiples activités sur le vaste territoire de l'archipel philippin, le CICR disposait au 31 décembre 1988 d'une délégation à Manille et d'une sous-délégation à Davao, sur l'île de Mindanao, où se trouvent aussi deux bureaux du CICR (celui de Cagayan de Oro et celui de Zamboanga City); le CICR emploie 33 délégués aux Philippines, dont un technicien radio mis à sa disposition par la Croix-Rouge belge, un coordinateur médical, un médecin et cinq infirmières; 108 employés locaux viennent compléter cette équipe.

Activités en faveur des personnes détenues

Le CICR a pratiquement achevé en 1988 sa deuxième tournée complète des prisons civiles et militaires du pays;



les visites avaient recommencé en juillet 1986, quelques mois après l'accession au pouvoir de Mme Aquino. Seules quelques prisons de la région 6 (Visayas occidentales) n'ont pas encore été revisitées. Au cours de cette tournée, les délégués ont visité, d'une part, des personnes détenues en relation avec des incidents liés à l'insurrection, de l'autre, depuis la fin du mois de décembre 1987, des militaires arrêtés à la suite de tentatives de coup d'Etat. Les autorités détentrices, à savoir les départements (i.e. ministères) de la Justice et du Gouvernement local et celui de la Défense, dont dépendent la police (*Integrated National Police*) et la gendarmerie nationale (*Philippine Constabulary*), ont coopéré avec le CICR qui a eu accès à tous les lieux de détention. Des rapports de visites confidentiels leur ont été remis.

En 1988, les délégués du CICR ont visité un total de 1 283 personnes détenues dans 210 lieux, répartis sur l'ensemble de l'archipel et dans la capitale.

Des médecins et des infirmières du CICR ont participé à une grande partie de ces visites de prison afin d'y effectuer des évaluations médico-nutritionnelles. Des articles de loisirs et de toilette ainsi que des médicaments ont été distribués aux détenus dans le besoin. En outre, en collaboration avec la Société nationale, le CICR s'est chargé des frais de déplacement des proches de détenus qui n'ont pas les moyens de visiter les leurs en prison; 198 détenus ont bénéficié de cette prestation en fin d'année.

Quant aux activités du bureau de l'Agence de recherches à Manille, elles sont essentiellement liées au travail effectué par les délégués dans les lieux de détention, puisqu'elles consistent à traiter les informations relatives aux arrestations et aux libérations.

Assistance matérielle et médicale aux personnes déplacées

En étroite collaboration avec la Croix-Rouge philippine, le CICR a poursuivi son action d'assistance en faveur des personnes déplacées à la suite de troubles ou d'incidents armés. Comme par le passé, cette action a suivi des procédures très précises, mises au point en accord avec la Société nationale en 1986. Lorsque le CICR ou une des 83 sections locales (*chapters*) de la Croix-Rouge philippine ont connaissance du déplacement d'un groupe de civils à la suite d'événements liés à l'insurrection, il est procédé, dans un premier temps, à une évaluation générale de la situation matérielle de ces personnes déplacées. Sur la base de cette évaluation, il est décidé de l'opportunité d'une action d'assistance. L'assistance fournie par des équipes spécialisées conjointes du CICR et de la Croix-Rouge philippine peut revêtir les aspects suivants, qui sont parfois complétés par des séances de diffusion:

- Distribution générale d'aliments de base, riz et huile (par rations d'appoint de trois semaines), de savon et, parfois, de couvertures.
- Evaluation médico-nutritionnelle approfondie des personnes déplacées dans leur nouvel environnement, pouvant déboucher sur des visites médicales renouvelées, permettant de suivre l'évolution de leur situation, et sur des programmes d'éducation sanitaire.

Dans le cadre de cette action conjointe avec la Société nationale, le CICR a assisté en 1988 quelque 132 000 personnes récemment déplacées, soit 20% environ de plus que l'année précédente. Cette augmentation s'explique par une présence accrue des délégués sur le terrain, qui leur a permis notamment de travailler de manière beaucoup plus soutenue que par le passé dans l'île principale de Luzon au nord (11% des bénéficiaires) et dans les Visayas, au centre (12%); c'est cependant toujours dans l'île de Mindanao que le CICR a déployé la plus grande partie de ses actions d'assistance (77% de bénéficiaires). Au total, le CICR a

distribué 630 tonnes de secours alimentaires, 33 tonnes de savon et près de 3 000 couvertures à des civils déplacés.

Les équipes mobiles du CICR et de la Croix-Rouge philippine ont ainsi effectué en 1988 toute une série d'évaluations de la situation médico-nutritionnelle de la population civile victime de la situation insurrectionnelle. Ces évaluations ont débouché, le cas échéant, sur des consultations médicales et sur des distributions de matériel médical et des programmes de vaccination des enfants de familles déplacées lors d'épidémies de rougeole.

Coopération avec la Société nationale

Dans le cadre des programmes d'assistance conjoints décrits ci-dessus, le CICR assure la rémunération des infirmières et des chauffeurs de la Croix-Rouge philippine qui y participent, de même que le coût des distributions effectuées par les sections locales de la Société nationale. En 1988, le CICR a en outre fourni six véhicules à ces sections locales.

Par ailleurs, le CICR a organisé et financé plusieurs cours de formation à l'intention du personnel médical et administratif de la Croix-Rouge philippine (cours de premiers secours et de santé publique pour le personnel médical, cours de gestion pour le personnel administratif) afin qu'il soit à même de prendre une part plus active aux opérations conjointes.

Plusieurs donations ponctuelles sont venues renforcer la capacité opérationnelle de la Société nationale dans ses activités propres (secours aux victimes de catastrophes naturelles, banques du sang, services sociaux): une somme de 182 000 francs suisses a ainsi servi à acheter du matériel de transfusion sanguine, tandis que cent tonnes de riz ont été mises à la disposition de la Croix-Rouge philippine afin de l'aider à faire face aux besoins les plus urgents dans les jours qui ont suivi le passage dévastateur du typhon Unsang sur l'archipel au mois d'octobre.

Diffusion

La diffusion des principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des règles du droit international humanitaire ainsi que l'explication des modalités d'action sur le terrain représentent, pour le CICR, un apport essentiel à la réalisation de ses activités, aux Philippines comme ailleurs, et plus particulièrement dans les régions conflictuelles.

Comme par le passé, les séances de diffusion ont touché toute une série de publics différents. En premier lieu, il faut citer la distribution de bandes dessinées consacrées à la Croix-Rouge aux élèves des écoles. Ces bandes dessinées, accompagnées d'un manuel à l'intention des enseignants, existent en pilipino, en cebuano et en anglais. Quelque 216 000 élèves âgés de 11 à 14 ans en ont reçu

un exemplaire en 1988, ainsi que 8 700 professeurs répartis dans 5 321 écoles de l'archipel. Ce programme a été réalisé en collaboration avec la Société nationale et avec le ministère philippin de l'Education, de la Culture et des Sports.

Cette collection de bandes dessinées a également servi à la diffusion de l'image de la Croix-Rouge auprès de personnes détenues, de bénéficiaires d'actions d'assistance et de soldats du gouvernement ou des forces de l'opposition.

Des séances de diffusion du droit international humanitaire ont été organisées à l'intention des soldats et des officiers de l'armée philippine: 1 700 d'entre eux ont ainsi assisté à un total de 31 séminaires en 1988. Un séminaire de quatre jours consacré au droit de la guerre et animé par deux juristes du CICR a, en outre, réuni quelque 60 officiers et juges assessseurs militaires de l'armée philippine. Parallèlement, les délégués ont poursuivi leur effort de diffusion auprès des mouvements d'opposition armée: six séances organisées à leur intention ont touché un total de 800 personnes.

Par ailleurs, diverses séances de diffusion ont été données devant des étudiants, des journalistes et des membres de mouvements de droits de l'homme. Quant aux sections locales de la Société nationale, elles ont bénéficié de séminaires spécialement conçus à l'intention de leurs administrateurs, destinés à leur permettre de participer à leur tour aux activités de diffusion dans le cadre des programmes conjoints d'assistance. De même, des séminaires de diffusion ont été organisés pour des volontaires et des membres des sections de la jeunesse de la Croix-Rouge philippine.

Enfin, cette année du 125^e anniversaire du Mouvement, qui a aussi vu la proclamation, au mois d'août, par la présidente des Philippines, d'une année nationale de la Croix-Rouge, a été l'occasion d'une série de programmes radio-phoniques consacrés au CICR, à la Société nationale ou au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Des émissions hebdomadaires d'une demi-heure, diffusées pendant six mois, ont touché environ un million d'auditeurs.

AUTRES PAYS

LAOS — Le délégué régional basé à Hanoi a effectué deux missions au Laos au cours de l'année 1988: une première, du 4 au 9 février, à la suite des événements à la frontière entre la Thaïlande et le Laos; une seconde, du 18 au 25 juin. Ces missions ont permis de développer les relations du CICR avec le gouvernement et la Société nationale laotienne.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE — En 1988, le délégué régional basé à Hong Kong s'est rendu à plusieurs reprises à Seoul. Ces missions ont été l'occasion d'échanges de vues avec les autorités et la Société nationale, qui ont porté

notamment sur la question des familles coréennes séparées par la zone de démarcation. La question de la diffusion des principes et du droit international humanitaire aux forces armées et à d'autres publics a également été abordée lors de nombreux entretiens.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE — Les mêmes sujets qu'à Seoul ont été à l'ordre du jour des entretiens qu'a eus le délégué régional lors de la mission qui l'a conduit à Pyongyang du 21 au 28 mars, peu après l'annonce de l'adhésion de ce pays au premier Protocole additionnel aux Conventions de Genève. A cette occasion, le représentant du CICR a pu donner deux séminaires sur les activités et principes de la Croix-Rouge.

JAPON — Le délégué régional basé à Hong Kong s'est rendu à six reprises au Japon au cours de l'année 1988. Ces missions ont été l'occasion de contacts avec les autorités et la Société nationale, qui ont porté avant tout sur l'adhésion aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et le besoin d'une meilleure connaissance et diffusion du droit international humanitaire. Quant au médecin chef du CICR, il s'est rendu au Japon pour participer à la *Asia-Pacific Conference on Disaster Medicine*, qui s'est tenue à Osaka du 24 au 26 novembre. Il y a parlé des problèmes médicaux causés par les situations conflictuelles et de la coopération médicale internationale en cas de catastrophe.

SINGAPOUR — Un séminaire sur les activités de l'Agence de recherches a été organisé par le CICR du 1^{er} au 8 juin à Singapour. Destiné aux Sociétés nationales de l'Asie et du Pacifique, il a réuni des représentants de 24 d'entre elles. Un délégué du CICR spécialisé dans la diffusion auprès des forces armées a, en outre, donné à Singapour, du 18 au 22 juillet, un séminaire sur le droit international humanitaire, auquel ont assisté une quarantaine de personnes, représentant les autorités et l'armée.

BRUNEI DARUSSALAM — Le délégué régional basé à Djakarta a séjourné au Sultanat de Brunei Darussalam du 13 au 17 juin. Les entretiens qu'il a eus avec les autorités et la Société nationale ont porté sur les Conventions de Genève et sur leurs Protocoles additionnels, auxquels le Sultanat n'a pas encore adhéré.

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE — Le délégué régional basé à Djakarta s'est rendu à deux reprises en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1988. La première de ces missions, en février, avait pour objet de poursuivre le dialogue avec les autorités et avec les responsables de la Société nationale au sujet de l'adhésion de ce pays aux Protocoles additionnels et de la diffusion du droit international humanitaire.

Une seconde mission, au mois de septembre, l'a également conduit dans les régions faisant frontière avec l'Indonésie, où il a procédé à une évaluation de la situation des réfugiés d'Irian Jaya (voir aussi ci-dessus sous *Indonésie*).

KIRIBATI — Le sujet de la déclaration de succession aux Conventions de Genève et de l'adhésion aux Protocoles additionnels a été au centre des entretiens qu'a eus le délégué régional à Kiribati, où il a effectué une mission du 25 novembre au 7 décembre.

TUVALU — Le premier séminaire de diffusion du droit international humanitaire donné dans l'archipel de Tuvalu s'est adressé à des employés de la Croix-Rouge de Tuvalu, Société nationale en formation, à des policiers et à des instituteurs.

ÎLES SALOMON — Au cours de la mission qui l'a conduit aux îles Salomon, du 27 février au 3 mars, le délégué régional basé à Djakarta s'est entretenu avec le Premier ministre et avec plusieurs hautes personnalités du gouvernement de cet Etat du Pacifique, avec qui il a notamment abordé la question de l'adhésion aux Protocoles additionnels. Le 19 septembre, les îles Salomon annonçaient leur adhésion aux Protocoles.

VANUATU — La tournée des Etats du Pacifique qu'a faite le délégué régional l'a également conduit à Vanuatu, du 14 au 18 avril. Les entretiens qu'il a eus avec le ministre de l'Intérieur et avec des représentants de la Croix-Rouge en formation ont été l'occasion de leur présenter les règles essentielles du droit international humanitaire et les modalités d'action du CICR.

FIDJI — La mission réalisée par un spécialiste de la diffusion du droit international humanitaire aux Fidji à la fin de l'année 1987 a débouché sur un programme complet de diffusion, qui, une année plus tard, avait déjà touché une grande partie de l'armée fidjienne, y compris ses détachements (environ 720 hommes) mis à la disposition de la FINUL au Liban (voir aussi au chapitre *Liban* du présent rapport). Les contacts suivis que le CICR entretenait avec la Société nationale et avec les autorités du pays se sont concrétisés, en avril, par un séjour prolongé du délégué régional aux Fidji, qui lui a permis de s'entretenir avec plusieurs hautes personnalités du gouvernement.

NOUVELLE-ZÉLANDE — Le délégué régional basé à Djakarta a séjourné en Nouvelle-Zélande du 19 au 31 mars, afin d'assister à la réunion annuelle du Conseil de la Société nationale, dont il a visité à cette occasion plusieurs sections locales.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1988

ASIE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Médical	Total (Fr.s.)
		(Tonnes)	(Fr.s.)	(Fr.s.)	
Afghanistan	Population civile et détenus	52	313 994	2 114 787	2 428 781
Birmanie	Handicapés	—	—	218 948	218 948
Indonésie	Détenus	1	3 124	—	3 124
Indonésie (conflit à Timor-Est)	Population civile déplacée et détenus	23	26 523	8 683	35 206
Kampuchéa	Population civile et Société nationale	1	8 145	330 494	338 639
Pakistan (conflit en Afghanistan)	Blessés de guerre et handicapés	200	221 175	2 157 001	2 378 176
Philippines	Population civile déplacée, détenus, familles de détenus et Société nationale	869	850 975	356 097	1 207 072
Thaïlande (conflit au Kampuchéa)	Blessés de guerre	5	45 774	576 153	621 927
TOTAL		1 151	1 469 710	5 762 163	7 231 873